

une question au ministre de la Défense nationale au sujet de la visite qu'il se propose de rendre au commandement des Maritimes et au cours de laquelle il a l'intention de rencontrer un vaste échantillon d'officiers et d'hommes de tous grades pour leur demander d'exprimer librement leurs opinions. Pourrait-il assurer maintenant à la Chambre que la rencontre projetée sera accessible aux journalistes?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Churchill:** Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il changer d'avis à ce sujet, étant donné qu'il est peu probable que des questions intéressant la sécurité y soient discutées? Il y sera uniquement question de son programme d'unification proposé, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Hellyer:** Ce serait possible, mais il me semble que ce genre de rencontre ne donnerait pas lieu à l'échange d'opinions franc et complet qui me paraît souhaitable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A portes closes.

**L'hon. M. Churchill:** Si le ministre permettait un débat ici, il aurait un échange d'opinions franc et complet. J'aimerais lui poser une question complémentaire. Ce très vaste échantillon d'hommes et d'officiers mentionné par le ministre sera-t-il choisi d'avance avec grand soin? Ces hommes feront-ils l'objet d'une enquête?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député conviendra, j'en suis sûr, que la question est irrecevable.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Défense. Comme il ira à Halifax pour permettre à cet échantillon de militaires d'exprimer leurs opinions librement, dois-je comprendre que les règlements seront modifiés pour le permettre, ou bien le ministre a-t-il pris sur lui la responsabilité de permettre la libre expression d'opinions, ce qui est contraire au règlement écrit?

**L'hon. M. Hellyer:** Je prends sur moi toute la responsabilité de ce qui peut arriver, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En dépit du règlement.

[L'hon. M. Churchill.]

[Français]

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### A PROPOS DE LA FERMETURE DE LA PLUPART DES BUREAUX DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre pourrait-il informer cette Chambre et le public canadien en général si c'est l'intention du gouvernement d'appliquer la politique arbitraire et irréaliste mise de l'avant par les fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage visant la fermeture de la plupart des bureaux de l'assurance-chômage au Canada?

[Traduction]

**L'honorable J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je l'ai dit récemment, il ne s'agit pas pour le gouvernement d'agir d'une manière arbitraire ou autrement. Le Parlement a délégué certaines responsabilités à la Commission d'assurance-chômage. Celle-ci m'assure qu'elle recevra et étudiera des instances, même si elle prévoyait au début la fermeture de certains bureaux. Quoi qu'il en soit, cette responsabilité, je le répète, relève de la Commission.

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre du Travail si, avant que ces bureaux d'assurance-chômage ferment, le Parlement sera saisi de la question, et si nous aurons l'occasion d'en discuter en cette Chambre?

[Traduction]

**L'hon. M. Nicholson:** Je ne crois pas, monsieur l'Orateur. Le Parlement a déjà confié cette responsabilité à la Commission d'assurance-chômage, qui a déjà fermé un certain nombre de bureaux. Rien d'étonnant, puisque pendant bon nombre d'années la Commission d'assurance-chômage a dirigé le Service national de placement. Depuis que les fonctions de ce service ont été confiées à une autre direction de l'État, la Commission d'assurance-chômage n'a plus autant de besogne à abattre.

Elle prend ces décisions non pas d'une manière arbitraire mais en vue d'assurer une administration plus efficace, car elle prend acte des instances que lui font de temps à autre les députés et d'autres intéressés.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail voudrait-il, grâce à ses bons offices, assurer la conservation du bureau de Saint-Hyacinthe, qui est l'un des plus anciens?